



ENVIRONNEMENT

Visite des élus dans le cadre de plan paysages gorges de l'Hérault

Publié le 13 février 2019

Visite des élus

Le 4 février dernier, les élus des 28 communes ont participé à une visite animée par une agence de paysagistes dans le cadre de l'élaboration d'un plan pour préserver la qualité des paysages des plaines, causses et gorges de l'Hérault.

Contexte

Trois communautés de communes, Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint-Loup et Cévennes gangeoises et suménoises, lancent une étude pour un « plan de paysages », sur un territoire autour du Grand Site de France des gorges de l'Hérault. Le périmètre s'étend sur 28 communes, avec cinq unités paysagères : gorges de l'Hérault, plaine de Ganges, plaine de Saint-Martin-de-Londres, causses de Viols-le-Fort et plaine viticole autour de Gignac.

Qu'est ce qu'un plan paysage?

Le Plan de Paysage est un outil, issu d'une démarche locale volontaire pour élaborer ensemble les paysages de demain. L'objectif du Plan de Paysage est d'être partagé et concerté avec le plus grand nombre d'acteurs du territoire, la réunion de cette démarche dépend de ce que l'on décide d'y faire figurer en termes d'objectifs de qualité paysagère et d'actions à mener sur le long terme. Le Plan de Paysage n'est pas seulement un patrimoine et un héritage, c'est également un bien commun qu'il faut confronter et adapter aux évolutions et nécessités contemporaines.

PRÉCÉDÉ



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50

[@ CONTACTEZ-NOUS](#)